

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS
PROVINCIAUX DU QUÉBEC
1981, rue Léonard-De Vinci
Sainte-Julie (Québec)

FAITS SAILLANTS DU CONSEIL DE DIRECTION

TENU LES 17, 18 ET 19 MARS 2011

Voici un compte-rendu des faits saillants discutés lors du Conseil de direction tenu les 17, 18 et 19 mars 2011.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

SUJETS TRAITÉS PAR LE PRÉSIDENT, M. JEAN-GUY DAGENAI

- Rencontre avec la présidente du Conseil du Trésor
- Négociation du contrat de travail
- Gala des Prix policiers du Québec
- Levée du moratoire sur la carte policière
- Congrès de l'ADMQ, de la FQM et de l'UMQ
- Nominations au Gouvernement
- Construction du poste de Brome-Missisquoi
- Rencontre avec la mairesse de Drummondville
- Requête en Cour supérieure - Saint-Hyacinthe, Drummondville et Shawinigan
- Procureurs de la Couronne
- Rencontre avec M. Bernard Lehre et M. Rock Legault
- Rencontre avec M. Serge Lefrançois et Communication avec M. Stéphane Lemaire

Rencontre avec la présidente du Conseil du Trésor

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, mentionne que la rencontre s'est tenue au bureau de la présidente du Conseil du Trésor à Montréal le 18 mars 2011. Le but de la rencontre était de faire le point avec Mme Courchesne sur l'état de la situation des négociations à la Sûreté du Québec. Il a été question de la formule des indicateurs de rémunération. Il fut mentionné que les deux parties s'entendent sur le style de formules, mais ne s'entendent pas sur le positionnement.

Il fut suggéré à madame la Ministre de conserver le *statu quo* sur le normatif, d'accepter les paramètres du Gouvernement, le tout moyennant un ajustement raisonnable du monétaire. Advenant une ouverture de sa part, nous entreprendrons un style de négociations plus traditionnel.

Le but est d'en arriver à une entente de principe d'ici le prochain Congrès. Entente de principe avec un ajustement du salaire, aucun gel de salaire et le tout dans un délai de 14 mois, soit les trois points évoqués très clairement par nos délégués lors du Congrès 2010 à Saint-Sauveur.

Négociation du contrat de travail

M. Jean-Guy Dagenais, président, explique que le représentant de la partie patronale a été informé de la rencontre avec la présidente du Conseil du Trésor. Celui-ci a été

informé des sujets traités avec madame la Ministre. Des rencontres sont prévues afin de faire le point et d'entreprendre un blitz de négociations qui pourrait nous amener à la ratification d'une entente de principe d'ici la fin du mois de mai.

Gala des Prix policiers du Québec

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, informe les membres du Conseil de direction du retrait de la Fraternité des policiers et policières de Montréal du Gala des Prix policiers du Québec. M. Dagenais a reçu une lettre de M. Yves Francoeur, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, qui explique que sa Fraternité préfère honorer ses membres elle-même.

Levée du moratoire sur la carte policière

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, explique aux membres du Conseil qu'il a reçu un appel du nouveau sous-ministre en titre M. Martin Prud'homme l'informant que le ministre de la Sécurité publique annoncera la fin du moratoire par voie de communiqué, ce qui devrait permettre l'intégration de nouveaux corps policiers à la Sûreté du Québec.

Congrès de l'ADMQ, de la FQM et de l'UMQ

M. Jean-Guy Dagenais, président, explique aux membres du Conseil la participation de l'APPQ à ces trois événements qui nous servent de tribune pour faire la promotion de la carte policière et pour susciter l'intérêt des élus à renouveler leur entente avec la SQ.

Nominations au Gouvernement

M. Jean-Guy Dagenais, président, fait part aux membres du Conseil des trois nominations survenues au Gouvernement, soit :

- M. Robert Lafrenière est nommé Commissaire de l'unité d'Enquête permanente sur la collusion.
- M. Martin Prud'homme est nommé sous-ministre en titre au ministère de la Sécurité publique.

- M. Florent Gagné, ex-directeur de la SQ, est nommé directeur de la nouvelle Agence du Revenu du Québec.

Construction du poste de Brome-Missisquoi

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, souligne que, suite à la lecture d'un article du journal *La Voix de l'Est*, il a rappelé au député Paradis que les policiers de la SQ peuvent faire du gardiennage de détenus, contrairement à ce que celui-ci mentionnait dans les médias. Quant à la construction du poste et à l'implantation de postes satellites, M. Dagenais a rappelé au député que l'on n'implante pas un poste dans le comté comme la distribution de bonbons électoraux, mais que celui-ci doit être situé afin d'être opérationnel et stratégique de par son emplacement. Quant aux postes satellites, M. Dagenais a suggéré le modèle de la MRC de Matawinie versus le poste comptoir de Saint-Donat.

Le député a apprécié la réaction de M. Dagenais et les deux ont convenu de se consulter à l'avenir.

Rencontre avec la mairesse de Drummondville

Alors que le président, M. Jean-Guy Dagenais, était de passage dans la région de Drummondville, il en a profité pour rencontrer la mairesse, Mme Ruest-Jutras, et lui signifier notre appui dans sa démarche de conserver la desserte SQ à Drummondville.

Requête en Cour supérieure - Saint-Hyacinthe, Drummondville et Shawinigan

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, informe les membres du Conseil que M. Denis Côté, président de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, a déposé une requête en Cour supérieure afin de faire annuler l'entente entre la ville de Saint-Hyacinthe et la Sûreté du Québec, entente qui assure une couverture SQ à Saint-Hyacinthe. Dans sa requête, M. Côté demande la création d'une sûreté municipale, prétextant que celle-ci assurera une meilleure couverture du territoire et que la loi ne permet pas la reconduction de l'entente avec la SQ; ce qui pourrait affecter les ententes de services avec Drummondville et Shawinigan.

M. Dagenais est intervenu dans les médias locaux et a mandaté la firme Castiglio et Associés afin de nous inscrire comme partie prenante dans ce dossier.

M. Dagenais en a informé le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, afin que celui-ci intervienne et clarifie la loi.

Procureurs de la Couronne

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, mentionne aux membres du Conseil de direction qu'il a eu plusieurs rencontres avec M^e Christian Leblanc, président de l'Association des procureurs de la Couronne. Celui-ci a demandé un appui de l'APPQ à leur cause par voie de communiqué.

M. Dagenais est intervenu en faisant parvenir aux différents médias un communiqué de presse et, de plus, il a fait une intervention à la radio à l'émission de Benoît Dutrizac, ainsi qu'une intervention à l'émission de Anne-Marie Dussault à Radio-Canada. M^e Leblanc a très apprécié les interventions de M. Dagenais.

Rencontre avec M. Bernard Lehre et M. Rock Legault

Afin de maintenir nos relations avec la Fraternité des policières et policiers de Québec et Gatineau, le président, M. Jean-Guy Dagenais, a organisé une rencontre entre les trois présidents à Drummondville.

M. Bernard Lehre a signifié à M. Dagenais qu'il n'était pas dans ses intentions de retourner à la Fédération des policiers municipaux. M. Dagenais a réitéré son appui aux deux fraternités.

Rencontre avec M. Serge Lefrançois et Communication avec M. Stéphane Lemaire

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, a rencontré le nouveau président de l'Association des Constables spéciaux, M. Serge Lefrançois, et lui a réitéré notre intention de maintenir de bonnes relations avec le syndicat des Constables spéciaux en lui mentionnant que nous faisons tous partie du même appareil judiciaire au Québec et, même si nous ne faisons pas front commun, il est important que le Gouvernement sache que nous nous parlons et entretenons de bonnes relations. Même alternative avec M. Stéphane Lemaire, président du Syndicat des Agents du service correctionnel, avec qui nous maintenons un contact privilégié.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT À LA DISCIPLINE ET À LA DÉONTOLOGIE, M. JACQUES PAINCHAUD

- Discipline
- Comité 119(2)
- Déontologie
- Autres procédures
- Griefs
- Arbitrage
- Fonds de soutien
- Nouveau comité syndical

Discipline

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 24 dossiers disciplinaires sous enquête et 26 dossiers disciplinaires en attente de décisions, en date du 15 mars 2011. Donc, nous pouvons constater qu'il n'y aura plus de retard au niveau des audiences disciplinaires d'ici la fin de l'année, ce qui constitue une excellente nouvelle pour les membres aux prises avec des procédures disciplinaires pendantes.

De plus, M. Painchaud explique qu'il a eu des rencontres avec les divers responsables de la direction des Normes professionnelles (DNP) concernant plusieurs problématiques et qu'il y a une bonne écoute de ceux-ci afin de trouver des solutions.

Concernant les mesures administratives, soit les relevés provisoires et assignations, M. Painchaud informe les membres qu'il n'y a que 14 membres au niveau de la province avec de telles mesures, ce qui constitue une diminution record et, par le fait même, un excellent constat sur ce volet.

Comité 119(2)

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a eu plusieurs membres cités devant ce comité, notamment deux cas de violence conjugale et un cas de fraude qui se sont soldés par une destitution. À noter que ces situations font l'objet d'un grief et qu'un dernier cas de violence conjugale s'est soldé par soixante (60) jours de suspension en raison de circonstances particulières.

Déontologie

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 22 dossiers déontologiques sous enquête et 55 dossiers en attente d'audition. M. Painchaud remercie l'implication des directeurs pour leur participation à l'exercice de conciliation, puisqu'il s'agit d'une procédure importante permettant de diminuer de manière significative le nombre de citations déontologiques.

M. Painchaud explique qu'il rencontrera le Commissaire à la déontologie pour discuter de certaines problématiques, notamment certains dossiers de demande d'excuse. De plus, celui-ci fait part qu'il y aura des procédures d'appel à la Cour du Québec concernant des décisions déontologiques récentes qui ont fait l'objet de médiatisation.

Autres procédures

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction que la participation des directeurs et des délégués syndicaux est appréciée de tous concernant le projet de « Guide de réflexion d'équipe », élaboré par la section prévention de la direction des Normes professionnelles. Il en est de même pour la participation des représentants syndicaux à la formation et à la sensibilisation relative à nos nouvelles obligations légales en matière d'antécédents judiciaires ou quasi judiciaires, situation nouvelle découlant de l'Arrêt McNeil de la Cour suprême.

Griefs

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il a eu des rencontres avec le sous-comité de Griefs afin d'aller de l'avant avec les griefs qui concernent des relevés provisoires. Pour ce qui est des griefs d'assistance judiciaire, M. Painchaud a des rencontres prévues avec ses vis-à-vis aux Relations de travail.

Arbitrage

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction qu'il y a 20 dossiers inscrits en arbitrage et que cinq dossiers d'arbitrage ont fait l'objet d'une entente avant audition, à la satisfaction des membres concernés.

Fonds de soutien

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, informe les membres du Conseil de direction que le comité *ad hoc*, composé du directeur de la Mauricie, M. Dominic Ricard, de M. Painchaud, ainsi que de M^e Alain Rousseau, recommande aux membres du Conseil de direction de ne pas accepter le paiement des frais judiciaires d'un membre qui fait l'objet d'accusations d'avoir proféré des menaces de mort au travail. M. Painchaud explique les règles d'admissibilité du Fonds de soutien et des points de droit issus d'une opinion juridique émise sur ce genre de procédure judiciaire. Le Conseil de direction a unanimement voté pour les recommandations du comité *ad hoc*. M. Painchaud explique qu'il sensibilisera les congressistes à cette nouvelle problématique, en ce qui a trait aux membres qui peuvent faire l'objet de procédures criminelles en regard de menaces de mort proférées à l'endroit de collègues et/ou de supérieurs.

Nouveau comité syndical

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, a proposé aux membres du Conseil de direction la création d'un comité syndical qui sera coordonné par celui-ci. Il s'agit du CREF, comité de Recherche en emploi de la force. M. Painchaud explique qu'il est important de débiter la mise en chantier de ce comité en réponse aux événements multiples qui accablent tous les intervenants policiers de première ligne lors de situations de crise.

Ce comité fera l'analyse de différents dossiers ayant fait l'objet de procédures judiciaires et quasi judiciaires, par exemple certains dossiers déontologiques, avec la mission d'extraire ce que nous pouvons retenir comme mesure à prendre pour prévenir et améliorer nos interventions en matière d'usage de la force. M. Painchaud explique que ce comité pourra interagir avec les différentes institutions de formation internes et externes, les intervenants en matière de santé et sécurité du travail, sans oublier la possibilité de faire une sensibilisation auprès du public sur tous les enjeux découlant de la complexité entourant l'usage de la force lors des interventions policières.

M. Painchaud informe que ce comité s'insère dans les activités du CRDP (Cercle des représentants à la défense des policiers). Les autres syndicats membres du CRDP, notamment le syndicat de la Fraternité des policiers de Québec, sont enthousiastes en regard de ce projet. Donc, M. Painchaud demande aux directeurs intéressés à participer à ce comité de lui soumettre leur candidature et a conclu à l'effet qu'une participation des délégués ayant une expertise en formation sur le continuum de force serait grandement appréciée. Le Conseil de direction a voté unanimement pour la proposition concernant la création de ce comité.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX GRIEFS ET À LA FORMATION, M. PIERRE VEILLEUX

- Arbitrages en cours
- Nouveaux griefs
- Sous-comité de Formation
 - Heures excédentaires
 - Requalification de tir
 - Rapport du coroner suite au décès de M^{me} Mélanie Roy
- Comité paritaire et conjoint
- Sous-comité des Griefs
- Interprétation du contrat de travail
 - Transfert interrégimes
 - Problèmes d'implantation du système informatique SITHAR
 - Programme des vacances des Fêtes
 - Changement d'heure
 - Congé sans traitement à traitement différé (Article 27)
 - Article 25.07
 - Vacances anticipées pour les policiers intégrés
 - Service continu
- Formation syndicale

Arbitrages en cours

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction qu'après plusieurs travaux de recherche et de journées de préparation en compagnie de M^e Alain Rousseau et M^e Alexandra Nantel-Soucy, il a informé la partie patronale que l'Association se retirerait de l'arbitrage dans le dossier Nunavik.

Les raisons sont à l'effet que les prétentions de l'Association relativement au reclassement des emplois de sergent enquêteur du Nunavik ne peuvent être comparées aux tâches et responsabilités de la classe d'emploi demandée, soit enquêteur ERM. De plus, les particularités reliées aux disparités régionales tant au niveau de l'encadrement que de la structure même de l'escouade diffèrent beaucoup de celles des ERM. Finalement, le caractère politique que cette formation oblige offre certainement une argumentation favorable à l'employeur de confier la gestion de cette escouade à un officier non syndiqué.

Nouveaux griefs

M. Pierre Veilleux, vice-président aux Griefs et à la formation, explique aux membres du Conseil de direction qu'il fait la proposition d'ouverture du nouveau grief relativement au logement du Poste principal de la MRC de Caniapiscau. À cet effet, il mentionne que, suite à la sentence arbitrale en lien aux conditions de travail reliées à l'article 18 du contrat de travail, la Sûreté du Québec se traîne les pieds dans son obligation de fournir un logement dans ce poste isolé. Ce grief obligera l'employeur à fournir et installer des logements adéquats dans cette région.

Sous-comité de Formation

- Heures excédentaires

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, informe les membres de l'assemblée que la dernière réunion du sous-comité a eu lieu le 24 février 2011. Il y a présentement des travaux de validation au niveau des heures excédentaires relativement au nouveau programme de formation initiale en enquête de l'École nationale de police. Selon l'École, la nouvelle formation n'obligerait pas les étudiants à effectuer des heures excédentaires. Nous avons demandé à la Sûreté de nous fournir les listes des premières cohortes qui ont suivi cette nouvelle formation afin que l'Association effectue des consultations. Les travaux sont en cours.

- Requalification de tir

La Sûreté a informé l'Association d'un tout nouveau parcours. Au niveau de la requalification annuelle de tir, le tout devrait débiter en avril. De plus, la Sûreté élabore présentement des requalifications de tir d'une durée d'une demi-journée pour les enquêteurs et les officiers; comme plusieurs techniques enseignées aux patrouilleurs ne sont pas pertinentes pour ces fonctions, cela aura pour effet d'augmenter la capacité de formation au niveau des requalifications. M. Gaétan Boulianne, directeur de la Côte-Nord, demande de vérifier si la requalification de tir d'une demi-journée au niveau des enquêteurs des unités touchées par la patrouille solitaire est conforme aux normes, car ceux-ci doivent être en mesure d'intervenir « back up » avec les mêmes équipements que les patrouilleurs. M. Veilleux mentionne qu'il effectuera les vérifications nécessaires.

- Rapport du coroner suite au décès de M^{me} Mélanie Roy

Suite au rapport du coroner sur la mort accidentelle de M^{me} Mélanie Roy, les parties ont convenu de répertorier les accidents avec des véhicules marqués pour les moins de cinq ans d'expérience policière afin d'isoler les causes et ainsi cibler les besoins possibles de formation. Finalement, M. Veilleux informe que l'ENPQ vient de faire l'acquisition d'un simulateur de conduite afin de répondre aux recommandations du coroner.

Comité paritaire et conjoint

M. Pierre Veilleux, vice-président aux Griefs et à la formation, informe les membres du Conseil qu'il n'y a pas eu de réunion du Comité paritaire et conjoint depuis le dernier Conseil de direction, pour des raisons stratégiques reliées à la négociation du contrat de travail.

Sous-comité des Griefs

M. Pierre Veilleux, vice-président aux Griefs et à la formation, informe les membres du Conseil de direction que le sous-comité des Griefs a débuté des séances de négociation de griefs dans les départements du vice-président à la Discipline et à la déontologie, du vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles et du vice-président aux Ressources humaines. Il indique que les travaux vont bien et que l'ensemble des dossiers d'avant 2006 devraient être terminés d'ici cet automne.

Interprétation du contrat de travail

- Transfert interrégimes

M. Sylvain Viel, directeur de Gaspésie/Les Îles, demande comment un membre qui détient des cotisations dans le régime de retraite des ambulanciers peut transférer ses sommes dans le régime de retraite des policiers de la Sûreté.

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, le réfère au site Web de l'APPQ au niveau de la section des transferts interrégimes.

- Problèmes d'implantation du système informatique SITHAR

M. Sylvain Viel, directeur de Gaspésie/Les Îles, demande de quelle façon un membre a droit aux intérêts lorsque du salaire tarde à être payé.

M. Veilleux explique que des problèmes majeurs d'implantation du système informatique SITHAR sont survenus depuis novembre dernier et que la Sûreté commence seulement à voir le jour. Plusieurs retards au niveau des prêts de personnel, des promotions, des progressions d'échelons et de paiement des primes ont été rapportés. Un libellé de griefs sera transmis aux directeurs et un suivi devra être assuré au niveau des membres.

- Programme des vacances des Fêtes

M. Chrystian Leclerc, directeur du Quartier général de Québec, demande s'il y a possibilité de fixer des vacances annuelles après l'affichage du programme des Fêtes alors qu'il y a annulation de vacances par un membre en maladie et si c'est possible de fixer des vacances en dehors des programmes annuels par ancienneté.

M. Veilleux répond qu'il n'est pas possible selon les textes de l'article 24 du contrat de travail de fixer des vacances après l'affichage du programme des Fêtes suite à l'annulation de vacances par un membre en maladie. Pour ce qui est de la possibilité de fixer par ancienneté des vacances en dehors du programme annuel, les textes sont clairs à l'effet que l'octroi de ce type de vacances se donne au premier qui en fait la demande. Changer cette règle signifie qu'il faut faire une demande de négociation au contrat de travail et qu'il n'y a rien en ce sens dans le cahier des demandes syndicales.

- Changement d'heure

M. Chrystian Leclerc, directeur du Quartier général de Québec, demande s'il existe une règle en rapport au changement d'heure effectué deux fois par année.

M. Veilleux répond qu'il n'existe aucune règle qui régit le changement d'heure, la loi de la moyenne finit par balancer le tout.

- Congé sans traitement à traitement différé (Article 27)

M. Chrystian Leclerc, directeur du Quartier général de Québec, demande si un responsable des enquêtes peut déclarer unilatéralement que personne ne peut se prévaloir d'un congé sans traitement à traitement différé.

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond que non, selon l'article 27 du contrat de travail, l'employeur peut autoriser mais implicitement celui-ci doit évaluer les demandes à la pièce et motiver son refus. M. Veilleux demande de lui transférer les détails afin d'effectuer une intervention auprès des Relations de travail.

- Article 25.07

M. Alphé Simard, directeur du Quartier général de Montréal, demande si l'employeur peut exiger qu'un membre utilise des congés reliés à des heures supplémentaires non payées avant de se prévaloir d'un congé en vertu de l'article 25.07.

M. Pierre Veilleux, vice-président aux Griefs et à la formation, répond que non, si le membre choisit de se faire payer des heures supplémentaires plutôt que de les compenser, c'est son choix et l'employeur doit le respecter.

- Vacances anticipées pour les policiers intégrés

M. Stéphane Trottier, directeur du Grand Montréal, demande si la négociation est terminée relativement aux vacances anticipées des membres lors de la première année de l'intégration.

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond que oui depuis que les membres ont la possibilité de rembourser avec d'autres types de congés.

- Service continu

M. Charles Hopson, directeur de l'Outaouais, demande si les ajustements salariaux reliés à l'ancienneté sont influencés par la notion de reconnaissance du service continu.

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, répond que non, la notion de service continu ne touche que le quantum de vacances et la prime de nuit. Là-dessus, M. Veilleux indique que, dans la définition, la notion de processus

d'embauche pour un conventionnel exclut la session de cégep et le stage à l'École nationale de police. Autrement dit, à partir du moment où un policier conventionnel termine son processus d'embauche et se fait confirmer par écrit qu'il sera embauché conditionnellement à la réussite de la session de cégep et du stage à l'ENPQ, et qu'il ne s'est pas écoulé plus de trente jours entre la fin de son emploi et cette confirmation, il correspond automatiquement à la définition.

Formation syndicale

M. Pierre Veilleux, vice-président aux Griefs et à la formation, et M. Robert Bronsard, conseiller en santé et sécurité du travail, présentent un document de formation s'adressant aux délégués. Ce document qui s'apparente à une boîte à outils sera présenté probablement au Congrès des délégués sous forme électronique et sera distribué à tous les délégués sur une clé USB. Le contenu fut élaboré par tous les membres du Bureau exécutif ainsi que par notre conseiller en santé et sécurité du travail. Une copie du projet est envoyée à tous les membres du Bureau exécutif afin de recueillir les commentaires.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES, M. JOCELYN BOUCHER

- Ajout de PAHV pour le gardiennage des détenus
- Interprétation de l'article 17.03 du contrat de travail
- Ententes pour deux griefs reliés au tri sécuritaire
- Promotions retardées par le tri sécuritaire
- Griefs pour les promotions non accordées avant 120 jours
- Griefs reliés à des prêts de personnel - Opération Éperlan, Élection 2003, Carcajou, Sommet des Amériques
- Réunions du sous-comité conjoint sur le Placement et la promotion (SCPP)
- Entente Caniapiscau - Priorité unité d'Urgence
- Projet Concept patrouille frontalière prolongé
- Poste autoroutier de la Mauricie - Création d'une USSR motard
- Protocole de prêt à l'externe
- Sélection des membres pour la formation ECM
- Conflit entre les trois plongeurs de l'unité d'Urgence région Ouest
- Missions étrangères - Libérabilité
- Missions étrangères - Remboursement des frais médicaux en prédéploiement
- Missions étrangères - Remboursement des tests physiques
- Missions étrangères - Durée prolongée de 9 à 12 mois
- Règles applicables aux PAHV
- Transformation organisationnelle
- Statuts et Règlements de l'APPQ

Ajout de PAHV pour le gardiennage des détenus

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'il a demandé au chef de la Dotation policière, le capitaine René Cayer, combien il y avait eu de PAHV ajoutés pour le gardiennage des détenus.

Le capitaine Cayer n'était pas au courant de ce dossier, mais des vérifications seront effectuées.

M. Boucher mentionne que, si ces emplois sont offerts seulement aux PAHV, c'est donc dire qu'ils leur sont réservés et que cela ne respecte pas le contrat de travail.

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne qu'il sera éventuellement le responsable de ce ou ces griefs et qu'il doit connaître le nombre de PAHV engagés pour le gardiennage et l'endroit de leur assignation.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, demande aux directeurs de lui faire parvenir la liste des unités où des PAHV ont été ajoutés pour le gardiennage de détenus.

M. Boucher rappelle l'importance de réagir rapidement dans ce dossier puisque le fait d'ajouter des PAHV sans augmenter le nombre de membres réguliers aura comme conséquence d'augmenter la durée de variabilité des membres puisqu'il y aura plus de variables à placer pour le même nombre d'emplois de non variables.

Interprétation de l'article 17.03 du contrat de travail

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'à deux reprises la lieutenantante Nathalie Vallée, adjointe au responsable du service de la Dotation policière, lui a confirmé l'interprétation à l'effet que les membres en remplacement en vertu de l'article 17 du contrat de travail pouvaient être considérés pour un autre remplacement et qu'elle disait avoir vérifié cette interprétation auprès des Relations de travail.

M. Boucher ajoute avoir mis la lieutenantante Vallée en garde à l'effet qu'elle se méprenait avec une autre interprétation et avoir fait la même mise en garde au capitaine René Cayer, responsable du service de la Dotation policière.

Malgré ces mises en garde, le capitaine Cayer lui a également confirmé à plus de deux reprises cette interprétation et lui a mentionné qu'il transmettrait une correspondance aux directions de l'Administration régionale (DAR) afin de les informer de cette interprétation qu'il disait également avoir validée.

Le 24 février dernier, le capitaine René Cayer informait M. Boucher par courriel que le SRT, la DRH et le porte-parole du CPC prennent position à l'effet qu'un membre en remplacement ne peut être considéré pour un autre remplacement.

M. Boucher mentionne avoir demandé à M. Pierre Veilleux, vice-président aux Griefs et à la formation, d'inscrire ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité paritaire et conjoint.

Ententes pour deux griefs reliés au tri sécuritaire

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que deux ententes de règlement de tri sécuritaire ont été signées au CPC le 8 mars dernier.

M. Boucher souligne que la partie patronale avait mentionné qu'aucune entente, dans les dossiers du tri sécuritaire, ne serait signée avant la signature d'une entente cadre, mais il s'agit de deux ententes qui avaient été prises avant que la partie patronale ne prenne cette position.

La partie patronale a donc respecté l'entente qu'elle avait prise dans ces deux dossiers, mais pour ce qui est des autres dossiers il faudra attendre la signature de cette entente cadre.

Promotions retardées par le tri sécuritaire

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'il ne reste que 13 membres retardés pour une promotion à cause d'un tri sécuritaire.

Onze membres occupent l'emploi soit parce qu'ils avaient obtenu l'emploi aux enquêtes avant la venue du grade de sergent pour cette fonction ou parce qu'ils sont prêtés dans la fonction en attendant la conclusion de leur dossier. Seulement deux d'entre eux n'occupent pas l'emploi ou ne sont pas rémunérés pour l'emploi convoité.

Griefs pour les promotions non accordées avant 120 jours

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que sept griefs ont été enregistrés en rapport avec les promotions non accordées avant 120 jours et que deux autres sont à venir.

M. Boucher rappelle que nous contestons le fait que la partie patronale affecte les membres dans la fonction supérieure en prêt au lieu de leur accorder immédiatement la promotion.

Ces griefs sont inscrits à l'ordre du jour du Comité paritaire et conjoint pour tenter de convaincre la partie patronale de modifier leur position ou d'annoncer l'arbitrage s'il n'y a pas d'entente.

Griefs reliés à des prêts de personnel – Opération Éperlan, Élection 2003, Carcajou, Sommet des Amériques

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que l'arbitrage avait été suspendu dans ces dossiers à la demande de la partie patronale afin de tenter d'en arriver à une entente au comité de Griefs.

Les discussions n'ayant pas permis de s'entendre, nous avons mandaté le bureau de M^e Marco Gaggino d'entreprendre les discussions avec le procureur mandaté par la partie patronale, M^e Sylvain Lepage, dans le but de relancer l'arbitrage.

Réunions du sous-comité conjoint sur le Placement et la promotion (SCPP)

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que deux réunions du sous-comité conjoint sur le Placement et la promotion ont eu lieu depuis le dernier Conseil de direction, soit les 20 janvier et 17 février 2011. La réunion du 16 mars 2011 a été annulée à la demande de la partie patronale et la prochaine réunion doit avoir lieu le 14 avril 2011.

Entente Caniapiscau - Priorité unité d'Urgence

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que nous avons convenu de signer une entente au sous-comité conjoint sur le Placement et la promotion afin de donner une priorité de placement aux membres de Caniapiscau qui sont sortis en mode de placement contractuel éloigné avant qu'une décision arbitrale ne soit rendue à l'effet que ce poste devait être classé poste isolé.

Quatre d'entre eux pourront obtenir une priorité pour un emploi dans les unités d'Urgence puisqu'ils auraient dû l'obtenir lorsqu'ils sont sortis en mode de placement contractuel éloigné.

Cette priorité ne leur sera accordée qu'après celle des membres encore présents dans les postes isolés qui bénéficient de la clause grand-père en vertu de l'entente de 2007. L'un d'eux vient d'accepter l'unité d'Urgence de Québec et il ne reste plus qu'un membre au Poste principal de Caniapiscau à bénéficier encore de cette clause.

Projet Concept patrouille frontalière prolongé

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que le capitaine Jonathan Ménard, adjoint au responsable du service des Relations de travail, l'a informé que le projet Concept qui devait prendre fin le 30 mars 2011 sera prolongé pour une période de trois mois. Il a été convenu que les membres déjà sur le projet puissent continuer à occuper ce prêt.

Poste autoroutier de la Mauricie - Création d'une USSR motard

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que la partie patronale nous a informés de la décision d'abolir la fonction motard au Poste autoroutier de la Mauricie et de créer une USSR motard.

Le Poste autoroutier de la Mauricie passera donc de 23 membres à 15, soit cinq équipes d'un S/R et deux patrouilleurs chacune alors que la nouvelle USSR sera composée de deux équipes d'un S/R motard et trois patrouilleurs motards chacune.

M. Boucher ajoute qu'il a été convenu de permettre aux patrouilleurs motards de suivre les motos comme cela avait été fait par le passé. Ces mêmes règles avaient été appliquées lorsque les motos sont sorties de l'unité d'Urgence Ouest, lorsqu'elles sont sorties de Montréal-Métro, ainsi que lors de la fermeture de l'USSR motard à Québec.

Nous avons convenu, entre autres, d'accorder une priorité de placement pour une période de six mois aux patrouilleurs autoroutiers de la Mauricie qui choisiront de quitter cette unité.

Protocole de prêt à l'externe

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que nous avons convaincu la partie patronale de la nécessité de convenir de règles pour les prêts à l'externe à la Sûreté du Québec.

M. Boucher explique que le service des Renseignements criminels prête plusieurs membres à l'externe et que le retour de ces membres n'est pas toujours clair pour les personnes impliquées. Nous allons convenir à l'avance des règles d'octroi de ces prêts ainsi que des règles de retour à la fin de leur assignation.

Sélection des membres pour la formation ECM

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que nous avons transmis notre position à la partie patronale à l'effet qu'il s'agit d'un prêt de personnel pour un surcroît de travail dans les USG.

M. Boucher mentionne que les USG ont le mandat de transmettre cette formation et qu'il doit y avoir affichage pour l'attribution de ces prêts de personnel. M. Sylvain Paquette, directeur du district de l'Estrie et membre du sous-comité, relève présentement les endroits où il n'y a pas eu affichage pour l'octroi de ces prêts.

M. Boucher ajoute que des représentations seront effectuées lors de la prochaine réunion du sous-comité conjoint sur le Placement et la promotion pour qu'il y ait affichage aux endroits où cela n'a pas été fait et pour que la situation soit régularisée.

Conflit entre les trois plongeurs de l'unité d'Urgence région Ouest

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'il s'agit d'un conflit qui perdure depuis plus de deux ans et qui fait en sorte que cette unité n'est pas fonctionnelle depuis près de deux ans.

La partie patronale nous a informés de leur décision de sortir deux des trois membres de cette unité. Elle a convoqué ces deux membres à une rencontre d'équité procédurale afin qu'ils puissent donner leur version et tenter de modifier cette décision.

M. Boucher informe les membres du Conseil de direction qu'il a mandaté M^e Benoit Ducharme pour préparer et assister l'un des deux membres alors que M^e André Fiset a été mandaté pour préparer et assister le second.

Missions étrangères - Libérabilité

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'il a reçu l'information de deux directeurs le 15 mars dernier à l'effet qu'aucun membre aux enquêtes criminelles ne pourrait être déclaré libérable pour les prochaines missions de l'ONU.

La liste des membres convoqués aux entrevues nous confirme qu'il n'y a aucun enquêteur du régional et du national convoqué aux prochaines entrevues.

M. Boucher informe les membres du Conseil de direction qu'il a communiqué avec le capitaine René Cayer, chef du service de la Dotation policière, et celui-ci n'était pas au courant de cette décision. Le capitaine Cayer s'est dit être en accord avec la position syndicale à l'effet que la libérabilité ne peut se faire de façon globale et qu'elle doit être faite de façon individuelle.

M. Boucher ajoute qu'il effectuera des vérifications auprès du capitaine Cayer au retour du Conseil de direction afin de savoir si la situation a été régularisée.

Missions étrangères - Remboursement des frais médicaux en prédéploiement

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction qu'il a effectué une vérification auprès de l'inspecteur-chef Michel Martin, directeur des Relations internationales et du protocole, concernant le remboursement par la GRC des frais de laboratoire, des examens médicaux, des vaccins et des médicaments en prédéploiement de mission.

M. Martin a confirmé que la GRC continuera de rembourser tous ces frais comme elle l'a toujours fait.

Missions étrangères - Remboursement des tests physiques

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que la GRC est en discussion avec la Sûreté du Québec pour le renouvellement du contrat et qu'elle a l'intention de rembourser les membres, pour les frais reliés aux tests physiques, seulement au moment de la réussite du test.

Conséquemment, le membre ne serait pas remboursé pour les échecs. Il a été mentionné à l'inspecteur-chef Michel Martin que, si la GRC ne veut pas rembourser le membre pour les échecs, ce sera à la Sûreté d'assumer ces frais.

Missions étrangères - Durée prolongée de 9 à 12 mois

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que l'inspecteur-chef Michel Martin l'a informé que la durée des prochaines missions étrangères passera de 9 à 12 mois.

Règles applicables aux PAHV

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que le service de la Dotation policière a fait erreur dans le calcul du temps de variabilité d'un membre à la MRC Pierre-de-Saurel faisant en sorte qu'aucun poste ne lui a été offert lorsqu'il est arrivé à 36 mois de variabilité.

M. Boucher explique que la position du service de la Dotation policière et du service des Relations de travail était de lui offrir les postes qui auraient dû lui être offerts à 36 mois et que, si le membre refusait le poste, il restait sur horaire variable.

M. Boucher explique que nous avons fait une mise au point sur les discussions passées et le membre a été placé sur un horaire régulier et les journées travaillées en trop lui seront remises.

M. Boucher a rappelé à la partie patronale les règles qui avaient été convenues lors de la mise en place des PAHV, soit qu'elle doit offrir un emploi aux PAHV lorsqu'ils arrivent à 36 mois de variabilité, même s'ils ont refusé un emploi entre le 32^e et le 36^e mois de variabilité, et qu'à défaut de pouvoir le faire les PAHV doivent être placés sur un horaire régulier.

Transformation organisationnelle

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction des dernières discussions qu'il a eues avec l'inspecteur-chef André Fortin, directeur des Relations professionnelles, concernant la transformation organisationnelle.

L'annonce de la création de l'unité permanente Anti-corruption (UPAC) par le Gouvernement pourrait avoir un impact sur l'échéancier prévu pour la décentralisation de certaines unités du GQG.

La partie patronale ne sait pas encore si les locaux pour l'UPAC seront implantés sur l'Île de Montréal ou sur la Rive-Sud. Il y a aura possiblement ajout de deux sergents responsables d'équipe, six sergents enquêteurs et deux agents de renseignements aux effectifs déjà prévus.

Le service des Enquêtes sur l'intégrité financière pourrait ne pas être décentralisé avant deux ans et il faudra attendre la construction de nouveaux locaux, peut-être un nouveau Quartier général sur la Rive-Sud, avant de pouvoir décentraliser le service des

Enquêtes sur l'intégrité de la personne. Seuls les membres attirés aux affaires non classées pourraient être appelés à être affectés à Boucherville vers l'automne 2011.

Statuts et Règlements de l'APPQ

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction des modifications aux Statuts et Règlements proposées par le comité de Révision des Statuts et Règlements.

Les seules modifications retenues par le Conseil de direction à présenter aux Congressistes sont en lien avec les recommandations du comité de Restructuration de l'APPQ.

L'une a pour but de modifier le nombre de membres requis pour l'ajout de délégués dans les postes urbains figurant à l'annexe « F » du contrat de travail et qui aura pour conséquence une augmentation de deux délégués pour l'ensemble de la province.

La seconde a pour but de modifier l'ordre du jour du Congrès afin d'y inclure une journée de formation syndicale et de diviser le Congrès en trois volets occupant chacun une journée.

Il a été également décidé par le Conseil de direction que le *statu quo* soit gardé concernant la représentativité syndicale des unités touchées par la transformation organisationnelle dans la grande région de Montréal jusqu'à ce que la transformation organisationnelle soit complétée.

Conséquemment, la nouvelle unité d'Urgence créée à Lachenaie sera représentée par le directeur du district de la Montérégie Est, alors que les unités du service des Enquêtes sur le crime organisé créées à Valleyfield et à Lachenaie seront représentées par le directeur du Quartier général de Montréal. Pour ce qui est de la nouvelle unité du service des Enquêtes sur le crime organisé créée à Trois-Rivières, celle-ci sera représentée par le directeur du district de la Mauricie/Centre-du-Québec.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET AUX RESSOURCES MATÉRIELLES, M. DANIEL ROLLAND

- Arbitrages en cours
- Gala des Prix policiers du Québec
- Surveillance de scènes de crimes solo en véhicule banalisé
- Augmentation des tâches attribuées aux policières enceintes assignées à des travaux légers
- Port du dossard
- Comité sur les accidents « Collisions de véhicules »
- Comité pour les membres non assignés
- Défibrillateur dans les unités
- Projet Cisaille
- Comité d'Équipement
- Tests - pneus d'hiver
- SIRP versus Droit de refus
- Assemblée générale et colloque de l'APSSAP - 27 et 28 avril 2011
- Fondation Fais-un-vœu Québec

Arbitrages en cours

Dans le dossier de M. Jacques Dubé, le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe l'assemblée que les auditions ont finalement repris. Il mentionne que des auditions ont eu lieu les 7 et 10 mars dernier et que les prochaines auront lieu les 11 avril et 2 mai 2011. M. Rolland explique que les délais ont été causés par le retrait de l'arbitre précédent, car celui-ci a été victime d'un ACV.

Dans le dossier de M. Danny Samson, le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe l'assemblée que les auditions se tiendront à Rimouski les 11 octobre et 8 novembre prochains.

Dans le dossier de M. Jean-Philippe Petit, le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique que la CLP a donné droit à la position de l'APPQ et accepte d'entendre le dossier. Nous aurons donc l'occasion de plaider ce dossier sur le fond afin de tenter de réintégrer notre membre au travail.

Gala des Prix policiers du Québec

Suite à l'intervention du président, M. Jean-Guy Dagenais, le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, prend la parole et explique aux membres de l'assemblée ce qui se passe au sein du comité organisateur du gala. Il y avait de la part de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, ainsi que de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, des positions ne laissant aucune place à la discussion. Il était impossible de prendre les dossiers et de les faire cheminer de façon objective, car ces organisations véhiculaient seulement leurs valeurs corporatives, ce qui politisait certains dossiers. M. Rolland explique qu'il a reçu un courriel de M. Paulin Aubé, de la FPMQ, l'informant que son organisation réévaluerait sa position à son Conseil devant avoir lieu à la fin mars. Selon l'information que M. Rolland détient, il est à prévoir que la FPMQ suivra les pas de la FPPM.

Surveillance de scènes de crimes solo en véhicule banalisé

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique que l'interprétation de l'article 10.17 du contrat de travail mentionne que la SQ peut faire effectuer la surveillance d'une scène de crime par un membre seul en véhicule banalisé. Il faut dans cette situation qu'un véhicule de patrouille soit prêt à porter assistance. M. Rolland précise que le membre seul affecté à la surveillance d'une scène de crime n'est pas obligé d'intervenir si sa santé ou son intégrité physique est mise en danger. M. Rolland fait remarquer que ce n'est pas un automatisme de la part de la SQ d'assigner un membre seul sur une scène de crime en véhicule banalisé. Avant d'assigner un membre, le gestionnaire se doit de faire une analyse de dangerosité.

Avant d'accepter l'assignation, M. Rolland recommande que les membres fassent une demande auprès de leur gestionnaire afin de savoir quels sont les critères de dangerosité et de quelle façon celui-ci a recueilli son information. Si un membre croit qu'il y a un danger pour sa sécurité ou son intégrité physique, il peut exercer un droit de refus en vertu de la CSST.

Augmentation des tâches attribuées aux policières enceintes assignées à des travaux légers

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée que la SQ tente d'ajouter aux tâches de la policière en retrait préventif la garde ou surveillance de détenus. La SQ évoque dans sa prise de décision que la policière enceinte n'est pas en contact avec les détenus et qu'on lui demande de suivre les mêmes consignes qu'on donnait auparavant à un gardien d'agence privée. La SQ vient dire aussi que, si la policière a à

se déplacer près des cellules, elle doit le faire accompagnée d'un autre policier et que, lorsqu'elle fait la garde, on doit veiller à entrer en contact avec elle afin de s'assurer que tout est correct. Par cette façon de faire, la SQ démontre qu'il y a augmentation du niveau de risque pour la policière enceinte. Notre position est que la garde de détenus par une policière en retrait préventif cause une augmentation du niveau de stress pour la policière, ainsi que pour le fœtus. Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, recommande aux femmes enceintes que, lorsqu'elles reçoivent la fiche de tâches à accomplir, elles les fassent valider auprès de leur médecin traitant, en prenant soin d'ajouter à cette liste la garde de détenus. Le médecin sera à même de dire, par un certificat, ce qui est acceptable comme tâches pour la policière.

Port du dossard

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée qu'il a pris connaissance d'un document récent qui lui a été remis par le directeur du Quartier général de Québec, M. Chrystian Leclerc, concernant l'interprétation du port de dossard. Le document en question vient faire une fausse interprétation de la décision de la CSST dans l'accident du travail survenu dans une bretelle d'accès de l'Autoroute 15. La décision ne vient pas changer l'organisation du travail, elle vient implanter un programme de validation des directives en place. Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, informe M. Leclerc qu'il fera une intervention auprès de M^{me} Isabelle Veilleux, du service de la Santé et de la sécurité du travail de la SQ, afin que celle-ci corrige le tir et que le communiqué envoyé par le moniteur en chef de la conduite soit retiré de la circulation. M. Rolland informe l'assemblée que, dès qu'il aura un retour de la part de M^{me} Veilleux, il transmettra l'information.

Présentement, il y a étude d'un projet de loi provincial sur le port du dossard. Il y a toujours des discussions sur le projet et, présentement, la Sûreté est exclue de l'application de cette norme et de son utilisation. M. Rolland explique que, même si la loi venait à passer, ce sera toujours la directive Opér.Gén.-43 qui s'appliquera pour nous.

Comité sur les accidents « Collisions de véhicules »

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée qu'il y aura une autre rencontre du comité au début du mois d'avril afin de colliger les nouvelles informations que nous avons reçues. M. Rolland explique qu'en 2009, selon les renseignements que nous a transmis la DDF, il y a eu 55 accidents avec blessés, soit 27 pour les « 0-5 ans » et 28 pour les « 5 ans et plus ». M. Rolland rappelle aux membres que le créneau « 0-5 » ans ne représente que 30 % des effectifs. Le vice-président en Santé et sécurité

du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, demande aux directeurs de continuer à lui faire parvenir leurs analyses d'accidents, ainsi que le rapport complémentaire d'accidents qui leur a été transmis, afin de permettre aux membres du comité d'analyser les faits et de faire des recommandations.

Comité pour les membres non assignés

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée qu'il y a déjà eu deux rencontres dans le but de recueillir l'information nécessaire pour que nos membres qui sont confrontés à diverses situations puissent être rassurés. Les sujets que nous désirons développer dans ce recueil sont :

- discipline, déontologie et la Loi sur la police
- santé et sécurité du travail, annexes « C » et « C-1 », membres en situation particulière et membres non assignés
- régime de retraite
- contrat de travail
- assurances
- dotation et placement

Une prochaine rencontre se tiendra à la mi-avril afin de mettre la touche finale au document qui, une fois complété, sera présenté aux membres du Conseil de direction.

Défibrillateur dans les unités

Le directeur du Quartier général de Québec, M. Chrystian Leclerc, informe l'assemblée d'un projet qu'il tente de mettre de l'avant au Quartier général de Québec, soit l'achat d'un défibrillateur. Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique qu'il est favorable à un tel dossier et offre son assistance à M. Leclerc.

Projet Cisaille

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée que l'utilisation de VTT sur les projets Cisaille se fait à deux. M. Rolland explique que, lorsqu'on utilise les VTT, c'est qu'il y a des distances importantes entre le lieu de la cueillette et le lieu

d'embarquement. Même si on dit aux membres que le site est sécurisé, il n'en est pas de même pour la sécurité lors du trajet entre les deux points. Tout peut arriver pendant cette période où le membre se retrouve seul.

Comité d'Équipement

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée que la réunion du comité qui était prévue pour janvier dernier n'a pas eu lieu et que celle prévue pour le 15 mars a été reportée au 21 mars prochain.

Pour répondre au questionnement sur le poivre de Cayenne en mousse, M. Rolland explique que les demandes sont faites auprès du service des Immeubles pour l'identification des endroits ainsi que l'achat des équipements d'entreposage pour le poivre. Une demande a aussi été faite auprès de la DDF afin qu'elle nous fasse un bref d'utilisation (aide-mémoire), de style panneau, qui sera apposé aux côtés de la boîte de rangement.

M. Rolland mentionne qu'il devrait y avoir un suivi du dossier lors de la réunion du comité du 21 mars.

Tests - pneus d'hiver

Lors de la réunion du comité d'Équipement de mars, les responsables de l'étude sur l'utilisation des pneus d'hiver en été devraient être présents. M. Rolland explique que, depuis le début, il conteste les résultats de ces tests car, dans un premier temps, les véhicules qui furent utilisés ne reflétaient pas le parc automobile de la SQ. Dans un deuxième temps, les vitesses ne dépassent pas les 100 km/h, ce qui n'est pas représentatif de l'utilisation que nous faisons des véhicules de patrouille. Depuis le début de cette étude, le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, demande à ce que des dates soient établies pour la pose et le retrait des pneus d'hiver. Les dates proposées sont le 30 septembre et le 15 juin.

Nous devrions avoir un retour sur ce sujet de la part de la partie patronale prochainement.

SIRP versus Droit de refus

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée que la migration vers le nouveau réseau qui était prévue en décembre pour les 600 véhicules du Grand quartier général de Montréal a été suspendue à cause de problématiques soulevées par les membres de la SAAQ. M. Rolland explique que c'est la SAAQ et le MTQ qui testent le réseau présentement et, tant que celui-ci ne s'est pas montré fiable, nous ne commencerons pas la migration. La SAAQ a exercé un droit de refus à trois reprises dans trois régions différentes. Les trois fois, l'inspecteur a donné raison aux membres. Les membres de la SAAQ évoquaient qu'ils ne pouvaient être seuls dans leur véhicule, car il n'y avait pas une couverture complète des ondes radio sur le territoire qu'ils patrouillaient. Deux problèmes ont été identifiés, soit un en rapport aux fichiers programmables et l'autre en rapport à l'antenne de réception des données.

Assemblée générale et colloque de l'APSSAP - 27 et 28 avril 2011

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée que les 27 et 28 avril prochain se tiendront l'assemblée générale et le colloque de l'APSSAP. M. Rolland demande à ceux qui seraient intéressés de donner leur nom. Les membres qui accompagneront M. Rolland sont : le directeur du Quartier général de Québec, M. Chrystian Leclerc; le directeur du Grand Montréal, M. Stéphane Trottier; et le directeur du Bas-Saint-Laurent, M. Roger Dubé.

Fondation Fais-un-vœu Québec

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée que, l'an passé, il avait représenté l'APPQ lors des 48 heures vélo au profit de la Fondation Fais-un-vœu Québec. La générosité des commanditaires avait permis à son équipe d'amasser plus de 8 800 \$. M. Rolland demande aux membres du Conseil de direction s'il peut encore une fois compter sur leur générosité pour le même montant que l'an passé. L'assemblée est d'accord et M. Rolland remercie les membres du Conseil de direction pour leur support.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX FINANCES, M. LUC FOURNIER

- Résultats financiers 2010
- Revenus
- Dépenses
- Frais du personnel
- Frais d'opération
- Frais d'administration
- Frais d'activités
- Fonds d'assurance-maladie
- Fonds d'assurance-vie de base
- Fonds d'assurance-vie facultative
- Fonds humanitaire
- Caisse de sécurité et de bien-être
- Décisions du Conseil de direction
- Présentation des prévisions budgétaires

Résultats financiers 2010

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, annonce que nous avons terminé notre exercice financier avec un solde à la fin de l'exercice de 1 676 340 \$. Ainsi, la réforme au niveau de la gestion des postes budgétaires qui a été annoncée au Conseil de direction de mars 2009 a donné des résultats encourageants. Les excédents des produits par rapport aux charges s'élèvent à 89 604 \$. Ainsi, les prévisions budgétaires ont été non seulement rencontrées, mais les objectifs ont été dépassés de 375 537 \$. De plus, le surplus après le virement prévu au budget, soit le 3 % de frais d'administration des retraités et la provision de 100 000 \$ prévue au budget, s'élève à 403 326 \$

Revenus

Les cotisations régulières ont été de 4 362 012 \$, alors que les intérêts se sont élevés à 20 672 \$, la subvention en santé et sécurité a été de 11 361 \$, la contribution à la formation syndicale est de 150 000 \$ (montant en attente de paiement), la ristourne en publicité est de 193 223 \$ et les commandites pour le Congrès se sont élevées à 58 500 \$, l'entente avec DSF pour le remboursement des frais d'administration en assurance-vie facultative a été de 21 351 \$ et, enfin, un remboursement de la CARRA

et de la SQ pour l'impression des relevés d'avantages sociaux a été de 60 000 \$, pour un grand total en revenus de 4 877 119 \$ en 2010.

Dépenses

Nos dépenses totales pour l'année 2010 se chiffrent à 4 787 515 \$, soit une réduction de dépenses de 515 806 \$ par rapport à l'année précédente. Par rapport à l'état de nos revenus, nous sommes en surplus de 89 604 \$.

Comme le prévoient les conventions comptables, nous avons transféré au fonds d'immobilisation un montant de 4 344 \$ correspondant aux dépenses en mobiliers et équipements de bureau et de 19 945 \$ en ajout de logiciels et de systèmes informatiques.

Frais du personnel

À l'item «Employés», un écart défavorable de 18 894 \$ s'explique par la nouvelle entente avec les employés de bureau. À cet effet, eux aussi ont contribué aux efforts afin d'équilibrer le budget de l'Association. Ainsi, lors de la négociation de leur convention collective, les employés ont consenti à une augmentation de 1 % en 2010, ce qui freine les dépenses. Au niveau des «Charges sociales», un écart favorable de 38 065 \$ existe entre la réalisation et l'information budgétaire dont 29 000 \$ en heures supplémentaires. À l'item salaire directeur SQ, le provisionnement qui avait été fait par le passé a été supérieur au montant que nous avons discuté avec l'employeur. Ainsi, les parties en sont venues à une entente pour ce qui est des libérations de 2004 à aujourd'hui.

Frais d'opération

Nos dépenses d'opération affichent un écart défavorable de 63 583 \$. Cependant, si on se compare à 2009, l'écart à ce poste budgétaire était de 337 867\$. Il y a eu une très grande amélioration. Ce sont les items frais légaux et règlement de poursuite qui ont amené cette différence. Cependant, les frais d'opération des comités ainsi que la négociation du contrat de travail ont généré certains surplus que je qualifie de relatifs. En juin 2010, j'ai rencontré les responsables de la firme d'avocats Castiglio et Associés. Lors de cette rencontre nous avons convenu d'une entente financière entre les parties avec une tarification mensuelle fixe, ce qui stabilise leurs revenus et nos dépenses mutuelles. Ainsi, l'ensemble de ces frais ont été versés dans l'item frais légaux incluant

les coûts de la négociation, ce qui crée les écarts dans ces postes budgétaire. Fait exceptionnel, en période de négociation, nous avons presque réussi à rencontrer nos objectifs budgétaires au niveau des frais d'opération. De plus, l'embauche à l'interne en octobre 2010 d'un actuaire et la réforme des finances de mars 2010 nous ont permis de stabiliser les dépenses d'actuaire à 243 902 \$ comparativement à 517 545 \$ en 2009.

Frais d'administration

Nos dépenses d'administration ont connu un écart défavorable de 58 700 \$. L'item « Entretien et réparation » a augmenté en fonction de l'âge du bâtiment. En effet, une provision de 50 000 \$ a été prise pour la rénovation de la toiture du bâtiment. À l'item « Formation et perfectionnement », on y retrouve le 150 000 \$ de la formation qui a été présentée au Congrès.

Frais d'activités

On peut dire que dans l'ensemble nos budgets ont été respectés.

Fonds d'assurance-maladie

En 2010, nos revenus de cotisations annuelles se situent à 19 992 889 \$. Nos dépenses s'élèvent à 19 152 448 \$. Un contrôle a été maintenu au niveau du règlement des assurances ainsi que le coût des médicaments génériques qui ont commencé à diminuer. Ces deux facteurs ont été les plus importants ayant contribué à un meilleur contrôle de l'inflation. Une réserve a été prise afin de faire un développement au niveau des médicaments génériques. Vous aurez à prendre une décision au Congrès afin de favoriser la prise de médicaments génériques.

Résultats d'expérience de 2010

	Soins hospitaliers et médicaux (\$)	Soins dentaires (\$)	Total (\$)
Cotisations annuelles	16 174 600	3 537 500	19 712 100
Intérêts	35 100	7 700	42 800
Réclamations, variations des réserves, taxes et frais directs	(15 436 800)	(3 495 700)	(18 932 500)
Surplus (déficit) d'expérience			
– en \$	772 900	49 500	822 400
– en %	4,8	1,4	4,2

Fonds d'assurance-vie de base

Cette année, il y a eu 14 décès de membres actifs. Vous aurez les détails des résultats d'opération lors de ce Congrès. Cependant, la moyenne étant de trois décès, il n'y a aucune ristourne versée cette année.

Résultats d'expérience pour 2010

1. Primes participantes (a. – b.)	1 887 444 \$
a. Primes payées	1 928 343 \$
b. Frais de mise en commun	(40 899 \$)
2. Sinistres imputés à l'expérience	1 928 343 \$
a. Décès 2010	2 159 000 \$
b. Prestations engagées non rapportées	28 295 \$
c. Montant en excédent de l'indice de perte	(258 952 \$)
3. Frais de service, nets d'intérêt	182 145 \$
Surplus (Déficit) (1 - 2 - 3)	(223 044 \$)

Fonds d'assurance-vie facultative

Les résultats en assurance-vie facultative sont profitables et les taux seront maintenus.

Résultats d'expérience de l'année 2010

Primes assurance-vie facultative :	951 769 \$
Primes maladies redoutées :	14 916 \$
Prestations de décès engagées :	784 000 \$

	2009	2010
Membres actifs :	1	5
Retraités :	7	7
Personnes à charge :	2	5
Total :	10	17

Fonds humanitaire

Il y a eu 72 851 \$ de revenus pour des sommes distribuées de 77 393 \$.

Caisse de sécurité et de bien-être

Le rendement pour l'année 2010 a été de 9,22 % net. Il s'agit d'un très bon rendement pour l'année 2010. Le tableau suivant démontre le rendement des trois dernières années.

	Valeur marchande	Portefeuille cible
2008	(13,53 %)	(15,47) %
2009	14,05 %	15,29 %
2010	9,22 %	9,84 %
Moyenne 3 ans	3,25 %	3,22 %

Valeur marchande au 31 décembre 2010 : 43 229 600 \$

Politique de provisionnement

Le Conseil a adopté une politique de provisionnement qui se résume comme suit :

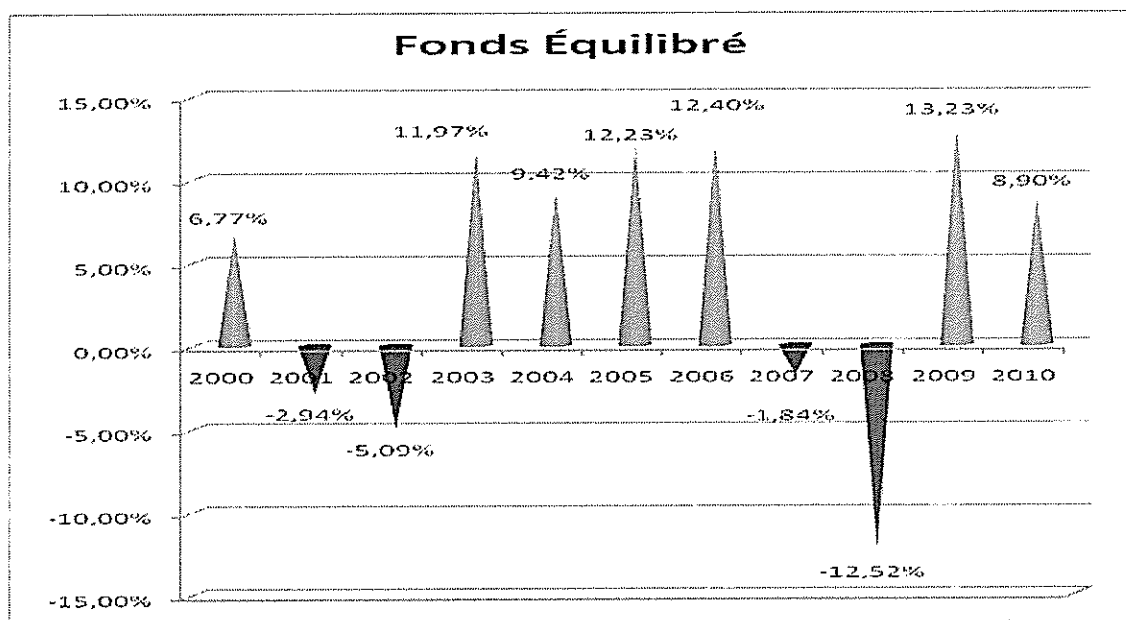
- **Portée : Définir l'encadrement des évaluations actuarielles afin de favoriser la sécurité des prestations et la stabilité des cotisations.**
- **Les principaux paramètres de provisionnement :**
 - Hypothèses actuarielles selon la meilleure estimation
 - Tiennent compte de l'expérience.
 - Tiennent compte des tendances à long terme.
 - Tiennent compte de la politique de placement.
 - Ajout de marges pour écarts défavorables décrites explicitement
 - Mortalité : pas d'amélioration future.
 - Rendement : probabilité de 66 2/3 % d'atteindre le rendement prévu.
 - Réserve de contingence
 - 100 % du surplus va à la réserve de contingence, jusqu'à concurrence de 3 % des engagements de la Caisse.
 - Par la suite, un minimum de 50 % du surplus, à la discrétion de l'APPQ, va à la réserve de contingence, jusqu'à un maximum de 7 % des engagements de la Caisse.
 - Déficit
 - En premier, utilisation de la réserve de contingence pour réduire/éliminer le déficit.
 - Si le déficit est moindre que 5 % des engagements de la Caisse, aucune action à prendre et le déficit est reporté.
 - Si le déficit est supérieur à 5 %, une action doit être prise par l'APPQ pour l'amortir.
 - Surplus
 - Un surplus (en excédent de la réserve de contingence) peut être utilisé par le CD sur recommandation du BE.
 - Utilisation du surplus en améliorant l'assurance des actifs ou des retraités.
 - Évaluation actuarielle à tous les 3 ans.

Décisions du Conseil de direction

- Augmentation de 220 000 \$ de la réserve de contingence en assurance-maladie.
- Augmentation de la tarification d'assurance-maladie au 1^{er} juillet 2011
 - Soins hospitaliers et médicaux : 4,5 %
 - Soins dentaires : 4,75 %
- Adoption de la politique de provisionnement de la CSBE.

Une présentation sera faite au Congrès des délégués afin d'expliquer l'expérience de groupe pour l'année 2010.

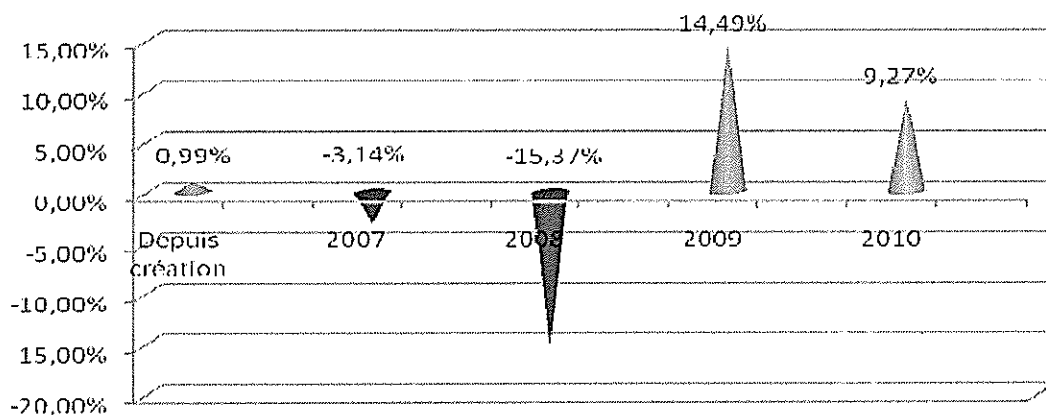
Rendement pour les fonds de l'APPQ



Total de la valeur liquidative

83 533 659

Fonds de croissance



Total de la valeur liquidative

26 323 252

* Création du fonds : 31 octobre 2006.

Présentation des prévisions budgétaires

Les différents postes budgétaires ont été présentés au Conseil de direction. En résumé, les prévisions au niveau des dépenses sont de 4 985 231 \$ pour des revenus projetés de 4 986 000 \$.

Les prévisions pour l'année 2011 ont été adoptées unanimement.

Jocelyn Boucher
Vice-président aux Ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES
ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/sl